#### Projet de Mandature 2021 - 2025

#### I. Cadre d'intervention de la CCI Ariège

Le projet de mandature 2021 – 2025 prend appui sur les orientations définies par la nouvelle équipe d'élus lors de sa campagne de candidature aux élections de la CCI Ariège. L'assemblée générale de la Chambre de la nouvelle mandature a été formellement installée le 30 novembre 2021, avec un renouvellement de 70 % de ses élus. Cette nouvelle équipe s'est fixé comme ambition de « maintenir une CCI forte et ambitieuse », dans le prolongement des travaux de la précédente équipe consulaire ayant contribué sous la houlette de son Président Paul Louis Maurat pendant 33 années à faire de la Chambre le tout 1<sup>er</sup> acteur de l'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises sur son territoire.

Le nouveau projet « politique » prend en compte le cadre d'intervention des CCI, tel que défini :

- par les CCI de France, ayant précisé dans un cadre normatif (norme 4.9) l'activité du réseau, laquelle est déclinée en 5 missions constituées de différents programmes (4 missions dites «opérationnelles » et 1 mission concernant les fonctions support et institutionnelles transversales):
  - o mission A : Appui aux entreprises
  - o mission B : Formation / Emploi
  - o mission C : Appui aux territoires / gestion d'équipements
  - o mission D : Représentation des entreprises auprès des pouvoirs publics
  - o mission E : Fonctions support et institutionnelles
- par la Loi Pacte, laquelle précise notamment les missions dévolues aux CCI de France selon 5 axes, et fixant pour chacun le niveau de TFC (Taxe pour Frais de Chambre) devant y être affecté :
  - Axe 1 Entrepreneuriat (32%): CTRe (Création Transmission, Reprise d'entreprises),
    Formalités d'entreprises;
  - Axe 2 Appui aux Entreprises dans leurs mutations (22 %): financement, développement commercial, compétitivité, numérique, développement durable, RH;
  - Axe 3 Appui aux entreprises à l'international (10 %) mission « régionalisée » au niveau de la CCI Occitanie dans le cadre de la TFE (Team France Export);
  - Axe 4 Représentation des entreprises (10 %): représentation et « avis », information économique, relais des politiques publiques;
  - Axe 5 Appui aux territoires (17 %)

#### **Axe Formation:**

La formation considérée comme relevant du secteur concurrentiel ne peut plus désormais bénéficier de financements d'origine publique. Dans la période de transition prévue par l'Etat, une part de TFC (9 %) est prévue pour parvenir à cet objectif. Le réseau des CCI d'Occitanie a rassemblé depuis 2021 dans une association Purple Campus l'ensemble des activités de formation (Formation Professionnelle Continue et Apprentissage) des CCI T (CCI Territoriales), hors écoles (formation initiale) des CCI.

#### Axe Equipements:

Les CCI ne sont plus autorisées désormais à affecter de la TFC pour la gestion des équipements.

Elle a cédé en 2015 au Conseil départemental et à plusieurs intercommunalités de l'Ariège l'essentiel de ses parts contributives du Syndicat Mixte de l'aérodrome d'intérêt départemental de Pamiers-les-Pujols, dont elle n'assure plus la gestion, mais dont elle conserve encore toutefois 5,05 % des parts.

La CCI a par ailleurs vendu fin 2016 l'aérodrome de Saint-Girons-Antichan au Conseil départemental de l'Ariège.

- par les accords contractuels du réseau des CCI, en tant qu'EPA (Etablissement Public Administratif) avec sa tutelle l'Etat :
  - o au plan national:
    - COP (Contrat d'Objectifs et de Performance), qui fixe les missions prioritaires du réseau des CCI financées par la TFC, faisant l'objet d'indicateurs d'activités et de performance communiqués annuellement par chaque CCI T (CCI Territoriale);
    - déploiement de dispositifs publics de soutien face à la crise économique découlant de la pandémie COVID-19, et de dispositifs de rebond (Plan France Relance);
  - au plan régional avec la COM (Convention d'Objectifs et de Moyens), conclue comme dans chaque Région entre la CCI de Région, le Préfet de Région (qui constitue la tutelle des CCI T d'une Région consulaire) et CCI France, en conformité avec le COP (Contrat d'Objectifs et de Performance).

Nota: le COP comme le COM constituent les documents de référence des actions des CCI menées sur les territoires sur financement en tout ou partie par la TFC (Taxe pour frais de Chambre). La répartition de la TFC tient compte de l'évaluation par la tutelle des COM et de la COP, selon les 5 axes définis par la Loi Pacte (Axe 1- Entrepreneuriat, Axe 2- Appui aux entreprises dans leurs mutations, Axe 3 – International, Axe 4 – Représentation des entreprises, Axe 5 – Appui aux territoires).

- par les partenariats avec les collectivités locales :
  - avec la Région Occitanie : convention de partenariat CCI Occitanie-Région
    Occitanie permettant de combiner les interventions respectives des deux acteurs, et d'articulant leurs plans d'action respectifs :
    - Région: SRCE (Schéma Régional pour l'Emploi et la Croissance), SRADETT (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation);

- CCI Occitanie: 5 Schémas Sectoriels (Appui aux entreprises, Formation-Enseignement-Emploi, Appui aux Territoires, Gestion d'Equipements, Représentation des entreprises);
- avec les Intercommunalités de l'Ariège : 6 Conventions de partenariat signées à mi-2022 par la CCI Ariège avec 6 des 8 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de l'Ariège, donnant lieu à facturation par la Chambre, avec des engagements contractuels associés ;
- par la TFC (Taxe pour frais de Chambre) :
  - dont la diminution au plan national a été de plus de 60 % depuis 2013. La TFC est affectée à chaque CCI de Région sur la base de 4 déterminants : péréquation (10 % en 2022 vs 15 % en 2020), poids/cible performance (35 % vs 15 % en 2020), poids / cible économique (40 % vs 15 % en 2020), poids / cible budgétaire (15 % vs 60 % en 2020);
  - o répartie entre chacune des CCI T d'Occitanie par la CCI Occitanie dans le cadre d'un vote budgétaire en AG de la CCI Occitanie.
- par le Schéma Directeur du réseau régional des CCI: organisation géographique des CCI en Occitanie, laquelle prévoit une CCI T (CCI Territoriale) par département, soit 13 CCI T et une CCI de Région (CCI Occitanie);
- par le SROM (schéma régional d'organisation des missions) de la CCI Occitanie.
  Ce schéma fixe notamment le rôle de la CCI de Région au service des CCI T, en particulier :
  - o pour la définition de la stratégie régionale ;
  - o sur le registre financier (répartition de la ressource fiscale notamment);
  - o sur le registre RH (CCI de Région « employeur »);
  - sur différentes fonctions support (achats, SI Systèmes d'Information, marketing, juridique, ...);
- par le projet de transformation du réseau des CCI d'Occitanie, visant à prendre en compte collectivement la baisse des ressources d'origine publique des CCI et le resserrement de leurs missions, et se traduisant notamment le développement d'une posture commerciale autour d'une offre de services harmonisée SoluCCIo Occitanie (« socle commun de prestations ») découlant de l'offre de service nationale SoluCCIo, laquelle se déploie sur 8 DAS (Domaines d'activités stratégiques) :
  - o Entrepreneuriat (Création-reprise-transmission);
  - Numérique;
  - o RH;
  - o Développement durable;
  - o Financement;
  - o Information économique ;
  - o Développement Commercial;
  - International

#### II. Notre ambition

L'équipe des élus de la nouvelle mandature est animée par la volonté de « conforter la CCI de l'Ariège comme intervenant majeur de l'accompagnement des entreprises et des territoires du département ».

Cette position est sous-tendue par la capacité de la Chambre à apporter localement en proximité des réponses adaptées à ses différents clients (porteurs de projet et entreprises, collectivités et acteurs territoriaux, apprenants), au travers :

- d'une palette étendue de services professionnels :
  - couvrant l'ensemble du cycle de vie des entreprise, depuis la création jusque la transmission, en passant par l'adaptation et le développement, ainsi que les difficultés d'entreprise;
  - portant sur les principaux domaines d'activité stratégiques de l'entreprise : réglementaire, financement, numérique, environnement-énergie-développement durable, emploi-RH, international, formation, information économique, développement commercial
  - o ajustés régulièrement afin de répondre à l'évolution des besoins du monde économique ;
  - o délivrées par des Conseillers d'entreprise « experts » intervenant sur le terrain au quotidien au plus près des clients de la Chambre ;
- d'une double culture :
  - « entrepreneuriale » découlant du pilotage des CCI depuis leur origine par des membres élus « chefs d'entreprise » en activité;
  - o de « service public » en tant que « corps intermédiaire de l'Etat » animé par la défense de l'intérêt général ;
- d'une intervention combinée avec différents partenaires et parties intéressées :
  - Etat et ses différents services déconcentrés, et acteurs locaux de la sphère publique au sens large;
  - o collectivités locales, au premier plan desquelles :
    - la Région chef de file de l'économie avec qui le réseau des CCI d'Occitanie a conventionné, et son agence de développement Ad'Occ, dont les équipes territoriales sont domiciliées à la CCI Ariège;
    - les 8 EPCI de l'Ariège, avec qui la CCI coopère au quotidien sur l'ensemble de ses missions;
  - o branches et réseaux professionnels et syndicats patronaux ;
  - o partenaires conseil de l'entreprise : experts-comptables, banques, avocats d'affaires, notaires
- de son rôle de porte-voix des entreprises de l'Ariège dans une cinquantaine d'instances et d'organismes extérieurs où la CCI présente le point de vue économique en qualité de « personne publique associée »;
- de la force d'un réseau régional de 13 CCI constituant la CCI Occitanie, d'un réseau national de 122 CCI composé de 4400 chefs d'entreprises élus et 16 000 collaborateurs, et d'un réseau de 126 CCI à l'étranger présentes dans 96 pays.

#### III. Nos valeurs

L'équipe consulaire des élus et techniciens de la CCI Ariège partagent un **système de valeurs** pour soutenir l'ambition du Plan de Mandature v2021-2025 et la conduite des missions de la Chambre :

- Proximité: la raison d'être des CCI repose sur leur enracinement sur les territoires et sur leur présence sur le terrain au quotidien au plus près des entrepreneurs et des acteurs de développement;
- **Pragmatisme**: l'action de la Chambre est guidée par la recherche d'efficacité dans les services apportés au monde économique, pour laquelle une attention toute particulière est portée à l'ajustement de son offre de services et au professionnalisme des équipes ;
- **Engagement :** l'efficacité de la conduite des missions de Chambre et du Plan de Mandature est déterminée par la pertinence des accompagnements fournis et par le niveau d'engagement du binôme élus-techniciens.

#### IV. Nos axes stratégiques

Le projet politique du Plan de Mandature 2021-2025 est soutenu par 4 axes stratégiques se rapportant à des enjeux locaux et au positionnement de la CCI Ariège sur certains registres.

- Axe 1 Accélérer le développement des entreprises en facilitant leur financement
- Axe 2 Contribuer au développement des compétences et à l'employabilité en Ariège
- Axe 3 Développer les dynamiques communautaires et de réseaux
- Axe 4 Améliorer notre organisation au bénéfice de nos clients

#### V. Actions du Plan de Mandature 2021-2025

Chacun des 4 axes stratégiques est soutenu par des actions sur lesquelles il sera porté une attention particulière pendant la mandature.

# Axe 1 – Accélérer le développement – pérennisation des entreprises en facilitant leur financement

#### **Enjeux-contexte:**

- 200 dossiers / an montés par la CCI Ariège (7 M€ mobilisés)
- SCP K Ariège: outil de financement « en propre » qui doit être utilisé plus largement
- Le financement est le pivot de tout projet qu'il soit en création/reprise ou en développement
- Le financement est une « porte d'entrée » vers l'offre SOLUCCIO qui doit cependant gagner en « lisibilité » et être adapter au niveau local

### Objectif-ambition:

- → Accélérer le développement et la pérennisation des entreprises : création, reprise et développement. Le financement est un outil essentiel à cette mission
- → Assurer la position de la CCI Ariège comme acteur majeur d'accompagnement au financement
- → Se positionner par rapport à notre mission de service public : notamment par rapport à la création/reprise

#### Action 1: Renforcer les partenariats institutionnels : ComCom, Région, Département

- Poursuivre le conventionnement avec les ComCom non couvertes (5 sur 8)
- Clarifier le niveau d'information entre les ComCom signataires et les autres
- Actions d'animation et de remontée d'informations auprès des ComCom

### Action 2: Renforcer les partenariats privés

Les partenaires privés sont également des acteurs pivots dans la création ou le développement des entreprises qu'ils soient financeurs (banques, Initiative Ariège) ou prescripteurs pour la CCI (expert-comptable, avocats, notaires, associations des commerçants, organisations professionnelles).

- <u>Partenaires financeurs : Initiative Ariège, banque</u> : Identification les référents professionnels auprès des principales banques : Banque populaire, Crédit Agricole,
- Partenaires prescripteurs : Experts comptables, avocats, notaires, associations de commerçants, organisations professionnelles : Communiquer sur les réseaux le rôle de la CCI dans le financement des entreprises

<u>Action 3:</u> Elargir la cible des entreprises financées par la SCP KARIEGE d'une part aux TPE/PME du secteur commerces, services et tourisme et d'autre part aux entreprises freinées dans leur développement par le remboursement du PGE

- Assouplir les critères d'analyse des demandes de financement pour les TPE commerces, services et tourisme
- Communiquer sur le dispositif auprès des prescripteurs et techniciens

<u>Action 4:</u> Assurer la veille des dispositifs de financements sur les secteurs industrie, commerces, services et tourisme

Les dispositifs de financement sont nombreux et en constante évolution (dossier, critères) et une veille est indispensable afin de garantir notre expertise en matière de recherche de financements. De même, certains financeurs ne sont que très peu ou pas du tout mobilisés (Garantie France Active, Fondations...).

# Axe 2 – Contribuer au développement des compétences et à l'employabilité en Ariège

#### **Enjeux-contexte:**

Les tensions sur le recrutement constituent des freins majeurs au développement pour nombre d'activités. La concurrence des territoires sur le registre des compétences et l'attractivité de la métropole toulousaine pénalisent tout particulièrement le département rural et éloigné de l'Ariège.

Le tissu économique ariégeois est essentiellement composé de TPE, dont les dirigeants ont un besoin d'accompagnement sur le registre de l'emploi-RH, pour lequel la CCI Ariège dispose de moyens d'intervention réduits au regard de l'importance des besoins repérés.

#### **Objectif-ambition**

Être un partenaire clairement identifié des entreprises et des territoires pour l'emploi et le développement des compétences,

<u>Action 1:</u> Proposer localement une offre de formation via Purple Campus (initiale en apprentissage et professionnelle continue) et accompagner les autres initiatives de développement de compétences répondant au mieux aux besoins de l'économie départementale d'aujourd'hui et de demain

→ Participation d'un élu aux schémas locaux et départementaux concernant la formation pour faire entendre la voix de l'entreprise

*Indicateurs de suivi :* développement de sections de formation, nombre d'apprenants, taux d'insertion, reconnaissance des compétences,

# Action 2: Amplifier le soutien aux entrepreneurs ariégeois sur le registre Emploi-RH

 Travail sur la communication faire connaître l'offre emploi RH en s'appuyant sur la partie digitale (retour d'expériences)

Indicateurs de suivi : renforcement des moyens d'intervention de la Chambre pour l'accompagnement Emploi-RH, mobilisation des AAP (Appels à Projet) et financements pour les interventions sur le registre Emploi-RH-, nombre d'entrepreneurs accompagnés sur la thématique

<u>Action 3:</u> Développer la mission autour de l'orientation, l'information sur les métiers, le CEP (conseil en évolution professionnelle) partenariat école entreprise et intervention dans les établissements scolaires.

Indicateurs de suivi : mobilisation des AAP et financement, nombre d'entreprises accompagnées (visites, jobs dating, réseaux sociaux ...) nombres de mini stages ou PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel), nombre de CEP.

# <u>Action 4:</u> Contribuer à la sécurisation de parcours, à la Gestion de compétences et la transformation des métiers :

*Indicateurs de suivi* (nombre de médiation, pilotage action transition collective exemple : action autour des métiers de l'automobiles), nombres d'entreprises ou territoire accompagnés sur la GPEC

# A/ Industrie et service à l'industrie

#### Contexte-enjeux:

- Politiques nationales « Territoire d'industrie » et « réindustrialisation souveraineté »
- Action du groupe collaboratif Ariège industrie conduite depuis 4 ans par la CCI
- Faible mobilisation des grands comptes autour de la CCI
- Collaboration des acteurs économiques non optimisée

Finalité: La CCI catalyseur du réseau des acteurs économiques.

#### Objectifs:

- Repenser le modèle économique en adaptation aux enjeux futurs
- Conforter et développer la mobilisation des PMI par le groupe collaboratif Ariège industrie
- Associer à bon escient les acteurs économiques du territoires (EPCI, Région,...)
- Reconquérir des grands comptes industriels.

#### Action 1 - Repenser le modèle économique en adaptation aux enjeux futurs

- Structurer un groupe d'entreprises avec l'appui d'experts,
- Historique des crises inflationnistes
- · Brainstorming thématiques (mains d'œuvre, énergie, impact environnemental, matières,...)
- Synthèse du nouveau modèle économique avec simulation à 3 ans
- Mobiliser les acteurs économiques (l'Etat, la Région,...) dans la mise œuvre du programme d'actions.

#### Action 2 - Dynamisation du groupe collaboratif Ariège industrie

- · Définir un planning d'actions annuelles,
- · Organiser les relais de recrutement,
- Structurer les Club d'entreprises et les mobiliser,
- Définir des actions collectives de promotion des entreprises et du territoire (forum départemental des entreprises, salons,...)

#### Action 3 - Reconquête des grands comptes

- Identifier les entreprises cibles,
- Identifier les interlocuteurs,
- Définir les conditions de prises de contacts,
- Qualifier les besoins et attentes des entreprises cibles,
- Piloter la réponse aux besoins et attentes,
- Assurer la pérennité de la relation

# **B/ Relations territoriales**

#### **Contexte-enjeux:**

- Qualité des coopérations territoriales : facteur clef de succès du développement local;
- CCI Ariège au centre d'un écosystème d'intervenants locaux (« Maison de l'Economie »);
- Loi NoTRE : clarification de la répartition des compétences entre les acteurs du développement économique
- Diminution des ressources financières allouées aux CCI et changement de posture

#### **Objectifs-ambition:**

- Se positionner comme un acteur incontournable du développement économique (en priorité dans la sphère locale)
- Conforter et accroître le rôle d'influence de la CCI
- Affirmer la nouvelle identité / le nouveau modèle de la CCI
- Renforcer l'image de la CCI

#### Action 1: conventionnements financiers avec 100 % des EPCI (5 sur 8 à date)

- (action prioritaire)
- Préciser le positionnement et le contenu des conventionnements :
- 1- Faire l'état des lieux : rencontrer les intercommunalités signataires en binôme élu / technicien
- 2- Mettre en place des plans d'actions différenciés suivant les territoires et suivis par les binômes
- 3- Mise en place d'un groupe de travail élu techniciens dès la rentrée de septembre pour suivi de ces actions
- → Définir quelle plus-value pour les territoires conventionnés (idées : services supplémentaires, tarification différencié, accompagnement sur les enjeux de la loi tertiaire)

# <u>Action 2 :</u> Comité Interconsulaire de l'Ariège (association) : logique de convergence et de coopérations-mutualisations

- Rédaction d'avis communs aux 3 chambres (position plus forte ensemble)
- Possibilités de recherche de financements (fonds européens notamment)

#### Action 3: Renforcement des partenariats avec les acteurs publics clefs :

Etat (Préfecture, DDT), Région, CD09

(Remarque : partenaires de l'entreprise-prescripteurs traités dans l'axe 1)

# C/ Dynamisation des centres-villes et des territoires

#### **Contexte-enjeux:**

- Constat : désaffection des centres-villes et des territoires ruraux.
- Enjeu national de redynamisation des centres-villes avec moyens mis en place par le passé tels que les dispositif FISAC, les Managers de Centre-ville,...
- A ce jour, il n'existe plus d'outil propre aux centres-villes et aux centres-bourg pour favoriser les créations/ reprises, développement et transmissions d'entreprises.
- Fragilité de l'appareil commercial dans les centres-villes et centres-bourgs avec enjeu de la transmission d'entreprises car dirigeants proches de la retraite.
- Vieillissement de l'outil de travail avec locaux commerciaux parfois plus adaptés aux besoins de la clientèle.
- Problématique d'accès et de stationnement.

#### **Objectifs-ambition:**

- Travail de terrain des élus/techniciens pour faire connaître la CCI et leurs missions
- Faire connaître l'offre des chambres et diffuser les bonnes pratiques des autres territoires.

#### Action 1: Ville pilote

#### Constat:

- Trop de missions différentes pour être connu sur la totalité du département
- Pas assez d'effectif à la CCI

#### Objectif:

- Faire connaître l'ensemble de l'offre d'accompagnement de la chambre.
- Cible: Varilhes? Configuration de la ville

# Action 2 : développer la transmission d'entreprises

#### Constat:

- CCI Ariège ayant déjà une forte mobilisation en matière de transmission.

Objectif : Accompagner les cédants des entreprises de centres-villes et centre bourgs à la transmission en leur indiquant les facteurs clés de succès.

# Action 3 : Urbanisme commercial, fiscalité et aides/ développement des partenariats

# Constat:

- La CCI Ariège joue déjà un rôle de conseil auprès des collectivités qui la sollicitent sur ces thématiques.

# Objectif:

- Se positionner comme un acteur clé dans l'aide à la décision en matière d'urbanisme commercial, outils de fiscalité et aides aux entreprises.
- Développer des partenariats formalisés avec des acteurs privés, conseils des entreprises : Experts-comptables, notaires, avocats, banquiers,...

# Axe 4 – Améliorer notre organisation au bénéfice de nos clients

# **Volet Communication – Marketing – Commercialisation**

#### **Contexte-enjeux:**

- Méconnaissance de l'offre de la CCI et de la qualité du service apporté aux porteurs de projet et aux entreprises ;
- Démarche de TransformaCCIon « partagée » du réseau des CCI d'Occitanie
- Nouveau modèle économique qui impose le développement de « volumes d'affaires » (prestations délivrées avec facturation directe ou 1/3 financeurs)

#### **Objectifs-ambition:**

- Améliorer la connaissance de l'offre CCI et de nos interventions auprès du monde économique et chez les « clients ».
- Développer de nouvelles « postures » commerciales, adaptées au nouveau modèle économique, au sein de l'équipe élus-techniciens.

<u>Action 1:</u> Faire mieux connaître et expliquer le parcours de l'accompagnement de la CCI auprès de porteurs de projet et chefs d'entreprises

#### Message:

"La CCI intervient tout au long de la vie de l'entreprise (grâce à l'offre Soluccio)".

#### Création > Développement > Transformation > Transmission

#### **LES OUTILS**

2022 (2ème semestre)

- Flyer: avec la frise sur le cycle de vie d'une entreprise et les accompagnements possibles de la part de CCI
- Brochure/chemise/catalogue Soluccio (expliquer gratuit/payant)
- Presse: pdj + opération presse au sein des entreprises témoins en fonction des opportunités
- Site internet: mise en place du nouveau site (webfactory)

#### 2023

- Témoignages vidéos
- Meilleure présence dans les territoires EPCI afin "d'expliquer" le rôle et l'accompagnement de la cci (les ambassadeurs peuvent être investis dans cette mission)
- Chaine Youtube
- Twitter
- Partenariats radio à analyser

#### Action 2: Créer un réseau des ambassadeurs

- → Les élus de la CCI
- → Les EPCI partenaires de la CCI
- → Les entreprises phares accompagnés par la CCI
- → KARIEGE

#### **LES OUTILS**

### 2022 (2ème semestre)

- Déploiement d'une campagne de communication (ex: mailing, flyers...) auprès des ambassadeurs pour qu'ils communiquent à leurs tour (la brochure élus / projet de mandat, mémo peut servir)
- Identifier les entreprises phares: les accompagnements réussis afin de concevoir des actions de communication pour leur mise en valeur.

#### 2023 - 2024

- Consommer les offres soluccio par les ambassadeurs
- Identification des offres avec un vrai avantage compétitif sur le marché local afin d'être mise en avant

#### Action 3: Faire mieux connaître et développer les offres commerciales payantes

#### 2022 (2ème semestre)

• Obtenir une analyse de marché sur les concurrents (niveau local et régional)

#### 2023 - 2024

- Identifier chaque année des offres focus à mettre en avant et communiquer dessus
- Identifier les avantages compétitives de nos offres et mettre cela en valeur

#### Volet Améliorer les conditions d'environnement de travail

#### Contexte-enjeux:

L'environnement de travail est contraint au siège de la CCI à Foix depuis l'installation de la Maison de la Région et les équipes départementales d'Ad'Occ dans ses murs, qui ne lui permet pas d'accueillir dans de bonnes conditions les équipes de Conseil Emploi-RH au siège de la CCI (actuellement basées dans le Centre de Formation Purple Campus à Saint-Paul de Jarrat).

La Chambre doit par ailleurs améliorer la performance thermique de deux bâtiments du Centre de Formation à Saint-Paul de Jarrat dont elle est propriétaire.

# **Objectifs-ambition:**

Améliorer la qualité de l'environnement de travail pour les collaborateurs et pour les élus ainsi que pour l'ensemble des publics accueillis au siège de la CCI à Foix et sur le Centre de Formation de Saint-Paul de Jarrat

<u>Action 1:</u> Réhabilitation du bâtiment attenant au siège de la CCI pour la relocalisation des équipes de la Chambre et pour la création de nouveaux espaces de reception de ses différents publics accompagnés.

Action 2: Rénovation thermique des bâtiments C et D de Purple Campus

Le Plan de Mandature 2021-2025 est le fruit des travaux du bureau de la CCI Ariège et de l'ensemble des équipes d'élus et de techniciens ayant été associés à la démarche, en particulier lors du séminaire dédié le 20 mai 2022.

La version finale de ce Plan de Mandature 2021-2025 a été validée successivement par le bureau du 7 juin 2022 et par l'AG de la CCI Ariège le 30 juin 2022.

Il a vocation à être révisé à mi-mandature, courant 2024.